



Visite de la délégation lyonnaise dans une paroisse d'Antelias Beyrouth le 19 octobre 2020 - © Pascal Maguesyan

COMMUNIQUE DE PRESSE

>> LA FONDATION SAINT-IRÉNÉE DU DIOCESE DE LYON DEBLOQUE UNE AIDE D'URGENCE DE 200 000 € POUR LES POPULATIONS D'ANTELIAS AU LIBAN

Beyrouth, le 20 octobre 2020,

A l'occasion d'un déplacement à Beyrouth de Mgr Michel Dubost, d'Etienne Piquet-Gauthier et d'une délégation du Jumelage Lyon-Antelias, la Fondation Saint-Irénée annonce une aide d'urgence de 200 000 euros pour les populations les plus pauvres.

Le jumelage entre les diocèses de Lyon et Antelias qui remonte à près de 30 ans, engage aujourd'hui les chrétiens de Lyon à vivre concrètement la fraternité dans ce temps d'épreuve que traverse les Libanais. Répondant à l'invitation de Mgr Antoine Awkar, Administrateur patriarcal de l'Archevêché Maronite d'Antelias, la délégation lyonnaise rencontre depuis quelques jours les responsables des paroisses, des écoles et des centres sociaux des différents quartiers populaires de Beyrouth.

« Nous sommes venus à Beyrouth pour écouter le cri du peuple libanais et répondre aux situations d'urgence (aide alimentaire et scolarité), avec nos modestes moyens. C'est notre devoir de donner une étincelle d'espérance à nos frères et sœurs libanais » confie Etienne Piquet-Gauthier, directeur de la Fondation Saint-Irénée.

Outre la réparation des dommages dans la paroisse de Bourj Hamoud causés par l'explosion, le soutien de la Fondation sera concentré sur les aides alimentaires et d'hygiène apportées aux population nécessiteuses et sur les bourses d'enseignement pour les enfants. C'est à la fois une réponse immédiate et la volonté d'aider dans la durée. La Fondation s'est engagée pour une durée minimale de 3 ans.

Le Pape François a également adressé un message au peuple libanais « *Reprenez courage, que la foi et la prière soient votre force. N'abandonnez pas vos maisons et votre héritage, ne brisez pas le rêve de ceux qui ont cru à l'avenir d'un pays beau et prospère* »

A Beyrouth, la finalité première de l'action de la Fondation Saint-Irénée est de servir les personnes les plus vulnérables, quelle que soit la religion, en accord avec les valeurs de l'Évangile. En effet, les taux de pauvreté et de vulnérabilité de la population libanaise ont encore augmenté en raison de la hausse de l'inflation et de l'impact de l'explosion du port de Beyrouth le 4 août dernier, affectant particulièrement les revenus et la disponibilité et les prix des aliments de base.

Un appel à générosité est lancé aux Lyonnais de bonne volonté qui peuvent contribuer sur www.fondationsaintirenee.org

En 2020, la Fondation Saint-Irénée célèbre ses 10 ans. Reconnue d'utilité publique en 2014, la fondation du diocèse de Lyon œuvre dans les domaines de la solidarité, culture, éducation et communication.

Contact presse : Etienne Piquet-Gauthier 04 78 81 48 61 • epg@fondationsaintirenee.org

>> A PROPOS DE LA FONDATION SAINT-IRENEE

Depuis 2010, **la Fondation Saint-Irénée** a pour objet de soutenir les initiatives prises au sein du diocèse de Lyon dans les domaines de la solidarité, de l'éducation, de la culture et de la communication. Reconnue d'utilité publique par décret le 18 avril 2014, elle a la capacité d'abriter d'autres fondations.

La Fondation Saint-Irénée est dirigée par un Conseil d'administration qui rassemble des personnes bénévoles compétentes exerçant des responsabilités dans les domaines les plus divers ainsi que des représentants des Ministres de la culture et de l'intérieur.

Depuis sa création, la Fondation a déjà soutenu près de **450 projets** pour un montant global de plus de **15 millions d'euros**. Elle agit selon un modèle original : grâce à un réseau réparti sur l'ensemble de son territoire d'action, elle identifie les porteurs d'idées et de projets et les aide à concrétiser rapidement leurs initiatives par un financement adapté.

La Fondation agit grâce au généreux soutien de donateurs : elle est habilitée à émettre des reçus fiscaux au titre de l'impôt sur le revenu, au titre de l'impôt sur la fortune immobilière et au titre de l'impôt sur les sociétés.